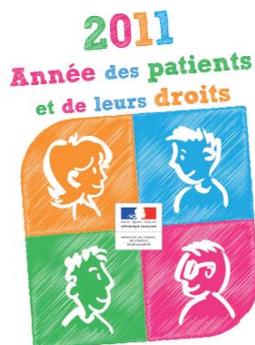


# “*Passeport*”

pour Charles Foix

## A l'usage des services

Récapitulatif des documents  
d'information pour les malades



Droits des patients  
l'hôpital Charles Foix labellisé en 2011 par  
l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France

- Documents à afficher obligatoirement.....p. 2-3
- Documents à remettre obligatoirement aux patients.....p. 4
- Documents à disposition sur les présentoirs.....p. 5-9
- Documents à remettre aux patients selon demande ou nécessité.....p. 10-11
- Documents à consulter sur place..... p. 12



# “ Passeport ”

pour Charles Foix

Documents à afficher  
obligatoirement  
dans les cadres noirs



**Usagers, vos droits**  
**Charte de la personne hospitalisée**  
Principes généraux

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé où la prendre en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes défavorisées et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Le placement de santé personnel en hospitalisation est exceptionnel et temporaire. Il ne peut être décidé qu'au cas par cas, en fonction de la situation de la personne et de son état de santé, avec une attention particulière à la vie de la personne.

L'information donnée au patient doit être accessible et facile. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques et au consentement. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à la fin de sa vie dans des directives anticipées.

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des données et produits du corps humain et pour les actes de dépense.

Une personne a le droit de participer à une recherche biomédicale sur information, volontairement, sur des conditions éthiques et sur des garanties. Son accord est obtenu par écrit. Son refus n'a pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle reçoit.

La personne hospitalisée peut, sauf exception prévue par la loi, accéder à tout document électronique relatif à son dossier médical et à son dossier pharmaceutique.

La personne hospitalisée est traitée avec dignité. Ses croyances sont respectées. Son identité est préservée ainsi que ses données.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que le confidentialité des données personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée ou ses représentants légaux bénéficient d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, les accès sont en cas de doute transférés à son domicile.

La personne hospitalisée peut solliciter des observations sur les soins et sur l'accès qu'elle a reçu. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne a le droit d'être informée de son droit de recours et de la procédure pour adresser une plainte ou des observations relatives à son dossier médical ou administratif, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

**Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante**

Lorsqu'il s'agit de soins que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adultes et de leur dignité d'être humains, cette charte s'applique dans son intégralité.

**Principes généraux**

La personne âgée dépendante est une personne libre et autonome. Elle a le droit de décider de son destin.

La personne âgée dépendante est traitée avec dignité. Ses croyances sont respectées. Son identité est préservée ainsi que ses données.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que le confidentialité des données personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée ou ses représentants légaux bénéficient d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, les accès sont en cas de doute transférés à son domicile.

La personne hospitalisée peut solliciter des observations sur les soins et sur l'accès qu'elle a reçu. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne a le droit d'être informée de son droit de recours et de la procédure pour adresser une plainte ou des observations relatives à son dossier médical ou administratif, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

## Affichettes A3 :

- la charte du patient hospitalisé
- la charte de la personne âgée
- la CNIL (informatique et libertés)
- des interlocuteurs à votre écoute

**Informatique et libertés**  
Nous garantissons vos droits

Comme dans tous les hôpitaux, vous êtes pris en charge par différentes catégories de personnels : médecins, infirmières, aides-soignants, psychologues, personnels de rééducation, administratifs...

Votre dossier est traité par informatique pour en faciliter la bonne gestion.

Vous pouvez obtenir la communication ou la rectification des données qui vous concernent.

Articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases et la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à l'accès à l'information.

Adressez-vous au chargé des relations avec les usagers  
**01 49 59 41 97**

Hôpital Charles Foix  
ASSISTANCE HOSPITALIÈRE PUBLIQUE DE PARIS

**Des interlocuteurs à votre écoute**  
Vous avez des questions ou des remarques sur les soins et sur l'accueil que vous avez reçus à l'hôpital ? Vous souhaitez l'aide d'un tiers ?

En premier lieu, parlez-en au cadre de santé ou au médecin du service

Vous pouvez rencontrer :

- La charge des relations avec les usagers : Responsable de la relation des usagers, chargée de la gestion et de l'entretien des données.
- Les représentants des usagers : Association des usagers de l'hôpital Charles Foix, Association des usagers de l'hôpital de la Croix-Lévy, Association des usagers de l'hôpital de la Croix-Lévy, Association des usagers de l'hôpital de la Croix-Lévy, Association des usagers de l'hôpital de la Croix-Lévy.

Vous souhaitez adresser une réclamation ?

Si une personne défavorisée (à l'exception des personnes handicapées) ne peut adresser un courrier de réclamation au directeur de l'hôpital, elle pourra le faire par l'intermédiaire d'un tiers.

Le savoir-vous ?

Les usagers et les intervenants professionnels sont invités à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) dans le cadre de son fonctionnement et de son rôle de conseil.

# “ Passeport ”

pour Charles Foix

Documents à afficher  
obligatoirement  
dans les panneaux en plastique  
transparents

**Passeport**

Vous avez des questions sur votre séjour ?

- la prise en charge financière de votre séjour
- votre accompagnement social
- vos droits
- votre vie quotidienne...

Des réponses dans :

- le livret d'accueil ;
- les documents sur le présentoir ;

Adressez-vous à la secrétaire hospitalière à l'accueil

*Nous sommes là pour vous aider*

Affichette A4  
“Passeport”

**je respecte la confidentialité**

nous sommes tous concernés

Je suis un professionnel de santé

- Je respecte le patient et ses proches
- Je ne parle jamais du patient dans un espace ouvert au public
- Je ne divulgue pas de données médicales
- Je ne divulgue pas de données personnelles

Affichette A4 :  
- la charte de confidentialité  
- la charte sur l'identité-vigilance

**un patient une identité**

Je suis professionnel de santé

Je vérifie le bracelet d'identification

- Je vérifie l'identité du patient à son arrivée
- Je fournis un document officiel
- Je ne change pas le bracelet d'identité
- Je signale immédiatement au service de soins
- Je ne divulgue pas de données personnelles
- Je ne divulgue pas de données médicales

**l'hôpital n'est pas gratuit**

l'assurance maladie et les organismes complémentaires ne prennent pas forcément en charge la totalité des frais

préparez les documents nécessaires pour faciliter votre admission et la prise en charge financière de votre hospitalisation :

- pièce d'identité
- carte vitale
- carte mutuelle
- attestation de CMU ou AME

déposez-les dès que possible au service des admissions

avant votre départ de l'hôpital passez au service facturation des frais de séjour pour vous assurer que votre dossier est réglé

Les admissions - frais de séjour sont dans le bâtiment Gilbert du lundi au vendredi

admission - frais de séjour (borne carte vitale) : 8h30 - 17h - état civil : 8h30-16h30

Affichette A4  
“l'hôpital n'est pas gratuit”

**culte**

Vous avez le droit d'accès au culte de votre choix

Vous souhaitez contacter un représentant du culte

les aumôniers boudhistes d'Ile-de-France

01 43 97 07 54 / 06 11 95 54 94

aumônerie catholique Ghislaine Virapitrin

01 49 59 40 75

aumônerie israélite Gabriel Effassi

06 10 01 88 61

aumônerie musulmane Mohamed Gains

01 46 71 54 46

aumônerie orthodoxe Père Ioan Drăgănescu

01 64 91 59 24

aumônerie protestante Jean-Christophe Bieshaar

01 49 59 40 78

La chapelle est ouverte tous les jours jusqu'à 18h30.

Messes : le dimanche à 10h15 et le jeudi à 10h45

Affichette A4  
“les cultes”

**Bienvenue au service culturel**

Les rendez-vous du mois de 2013

- Jeudi 16** à 14h30 vernissage de l'exposition "Moyages" : collages d'Agnes Liegey
- Mardi 21** à 14h30 dans le cadre de la Semaine "Chantons tout Age" concert dans la chapelle avec les enfants de l'école Maurice Thorez A et personnes âgées
- Jeudi 23** à partir de 12h Journée sur les discriminations et commémoration de l'abolition de l'esclavage avec une conférence à 14h sur l'interculturalité à l'hôpital, des expositions et un concert à l'Orphe
- Samedi 25** à 14h30 dans la Chapelle Journée de costumes défilé par l'atelier traditionnel d'élaboration du costume TABARMEUX et concert avec le conservatoire de musique d'Issy-les-Moulines
- Jeudi 30** à 14h30 sortie avec l'ADR à l'aquarium Sea Life (sur invitation)

Vous êtes tous invités

Affichette A4  
Le programme mensuel d'animation

**Affichettes A4 à ajouter par vos soins :**

- la présentation du service
- les tarifs d'hospitalisation

# “**Passeport**”

pour Charles Foix

## Documents à remettre obligatoirement aux patients

- Le DIPEC (Document Individualisé de Prise En Charge) pour les services de soins de longue durée
- L'inventaire des effets personnels quel que soit le mode d'hospitalisation
- L'inventaire de la chambre pour les patients en soins de longue durée  
*merci d'utiliser les formulaires qui vous ont été remis*
- Les documents spécifiques à votre service

Le DIPEC



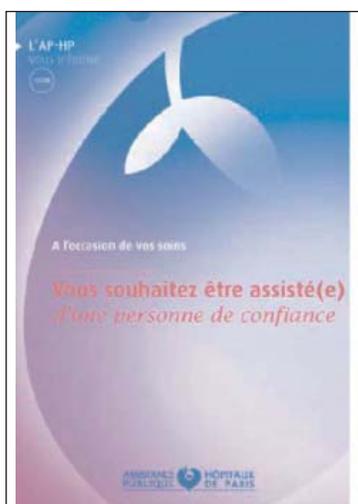
**Accueil des patients:  
- le livret d'accueil  
- et le questionnaire de satisfaction**

# “*Passport*”

pour Charles Foix

## Documents à disposition sur les présents

### Droits des patients



L'AP-HP  
Vous y faites

A l'occasion de vos soins

**Vous souhaitez être assisté(e)  
d'une personne de confiance**

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



Hôpital Charles Foix

**Directives anticipées**  
Nous sommes tous concernés...

Code de la santé publique  
articles L. 1111-4, L. 1111-17 & L. 1111-13  
articles R. 1111-17 & R. 1111-20  
articles R. 1111-2 & R. 4121-37

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée "Directives anticipées" afin d'exprimer, par avance, ses souhaits en matière de limitation ou d'arrêt d'un traitement, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.

À quoi servent les directives anticipées ?

En phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable ou en situation de maintien artificiel en vie, vos directives anticipées permettront au médecin de connaître vos souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements en cours considérés comme une obstination déraisonnable.

Comment rédiger vos directives anticipées ?

- 1 - Vous devez être majeur.
- 2 - Vous devez être en état d'exprimer votre volonté libre et éclairée au moment de la rédaction.
- 3 - Vous devez écrire vous-même vos directives, préciser vos noms, prénoms, date et lieu de naissance, les dater, et les signer.
- 4 - Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à 2 témoins (dont votre personne de confiance si vous l'avez désignée). Les témoins indiquent leur nom et qualité et attestent que le document est l'expression de votre volonté libre et éclairée. Leur attestation est jointe à vos directives anticipées.

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



mon identité pour ma sécurité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LEJEU DE L'IDENTITÉ EST MÉDICAL.  
Le médicament du patient dépend de sa bonne identification.

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



Hôpital Charles Foix

**Comment obtenir vos documents médicaux ?**

Vous êtes encore à l'hôpital  
Vous l'avez quitté ...  
Vous souhaitez obtenir les documents médicaux établis à l'occasion de vos soins

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

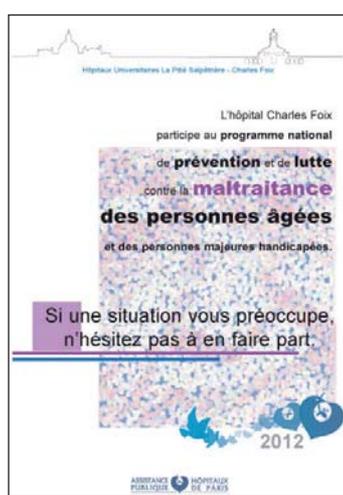


Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière/Charles Foix

**Quels recours en cas de litige ?**

Informations pour les patients et les usagers qui ont une réclamation à faire

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



Hôpital Charles Foix

L'hôpital Charles Foix participe au programme national de prévention et de lutte contre la **maltraitance des personnes âgées et des personnes majeures handicapées.**

Si une situation vous préoccupe, n'hésitez pas à en faire part.

2012

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



AGEPS

Mes médicaments à l'hôpital FICHE PATIENT

Comedims centrale de l'AP-HP

Vous êtes hospitalisé ou l'un de vos proches est hospitalisé et vous vous posez des questions au sujet de vos (ou de ses) médicaments. Voici quelques réponses

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



Hôpital Charles Foix

**culte Écoute**

**Partage**

**Accompagnement**

Vous avez le droit d'accéder au culte de votre choix

Hôpital Charles Foix

La carte d'invalidité civile

La carte européenne de stationnement

*tout savoir*

Décret n°2005-1574 du 29 décembre 2005  
Décret n°2005-17776 du 30 décembre 2005

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Hôpital Charles Foix

*tout savoir*

Procédure concernant la protection judiciaire des personnes majeures

Information donnée par :

Tampon :

Loi du 5 mars 2007  
mise en oeuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2009

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Hôpital Charles Foix

Financer l'entrée en maison de retraite médicalisée type EHPAD

*tout savoir*

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

## Informations du service social

Hôpital Charles Foix

Vous êtes obligé alimentaire

*tout savoir*

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Hôpital Charles Foix

Le mandat de protection future

*tout savoir*

Loi du 5 mars 2007  
mise en application le 01/01/2009

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Le Représentant des Usagers ou des Familles

Le Représentant des Usagers ou des familles, issu d'associations agréées, est **indépendant** de l'hôpital.

Interlocuteur de la direction de l'hôpital, il **facilite l'expression des malades, favorise le dialogue et l'échange** avec les professionnels hospitaliers.

Il **porte votre parole** dans les différentes commissions et instances de décision.

Dans les hôpitaux gériatriques et les hôpitaux ayant une Unité de Soins de Longue Durée, un **Représentant des Familles**, issu d'associations des familles, participe également à ces instances.

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS


  
 Groupe Hospitalier Universitaire La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

Département de soins ambulatoires  
 et de relations avec la ville  
 Pôle Gériatrique Paris - Val-de-Marne

**Le centre  
 de consultations  
 du Pôle gériatrique  
 de l'hôpital Charles Foix**

**01 49 59 46 55**



**Consultations  
 et bilans de santé spécifiques  
 pour les personnes âgées**

ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS


  
 Groupe Hospitalier Universitaire La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

**Pôle Gériatrique Paris - Val-de-Marne**

**Hôpital de jour  
 gériatrique thérapeutique  
 de l'hôpital Charles Foix**

**Médecin référent  
 Dr Christine Abalain-Castela**



ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS

## Offre de soins


  
**Hôpital Charles Foix**

Pôle court séjour / Soins de suite et de réadaptation  
 service de gériatrie du Dr Eric Pautas

**Le centre  
 de soins palliatifs  
 gériatriques**



**un centre de ressources  
 et d'expertise**

ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS

Hôpitaux Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

## Maladie d'Alzheimer

Vous soutenez et aidez un proche âgé atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée

Vous avez des questions ...



*Un espace pour vous à l'hôpital Charles Foix*

# caapa

Conseils & Accompagnement pour les Aidants familiaux de Personnes Agées

Site internet : [www.caapa.fr](http://www.caapa.fr)

**Un cycle convivial de rencontres**

Un programme d'éducation thérapeutique en petits groupes et des séances individuelles

- Pour mieux vivre et comprendre la maladie
- Aborder les difficultés que vous pouvez rencontrer
- Approfondir les questionnements que la maladie peut susciter

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Groupe Hospitalier Universitaire La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

## Traitement anticoagulant par antivitamine K



**Éducation Thérapeutique pour les sujets âgés à l'hôpital Charles Foix**

# AVK

**Des séances pour :**

- mieux comprendre le traitement
- déceler les complications
- vivre plus sereinement
- maintenir et améliorer la qualité de vie

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Education thérapeutique

Groupe Hospitalier Universitaire La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

**Vous ou votre proche prenez régulièrement des benzodiazépines :**

vous pouvez bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique qui vous permettra d'arrêter ce traitement et ainsi de limiter la survenue d'effets secondaires.



# BENZO-FREE

**Éducation Thérapeutique pour le sevrage en benzodiazépines des sujets âgés**

Un cycle convivial de rencontres. Un programme d'éducation thérapeutique en séances individuelles et petits groupes.

- Pour mieux comprendre les effets du médicament
- Pour prévenir les effets secondaires
- Pour éviter les complications

Groupe Hospitalier Universitaire La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

**Vous ou votre proche êtes pris en charge pour une insuffisance cardiaque :**

vous pouvez bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique qui vous permettra de mieux connaître votre maladie.



# ÉTICARD

**Éducation Thérapeutique de l'Insuffisance Cardiaque des sujets âgés**

Un cycle convivial de rencontres

- Pour mieux comprendre la maladie
- Pour prévenir les décompensations
- Pour éviter les ré-hospitalisations



**MIEUX VIVRE à Charles FOIX**

---

**Association des Familles  
& amis de malades en long séjour**  
LOI DE 1901  
MEMBRE DU **G.R.A.F.**  
AGRÈMENT N° 52 554 43 N



Présidente Fondatrice : Raymonde DRUART †

loisirs  
culture  
loisirs  
culture



■ l'Association Pour l'Animation propose  
*des activités*  
pour les patients  
de l'hôpital Charles Foix

**Associations**



**Journal des usagers : trimestriel**

N° 28 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2012



**Le Journal**  
des patients et de leur famille

|                            |                                     |  |                    |             |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--------------------|-------------|
| La vie de l'hôpital p 3-11 | La culture un droit pour tous p 5-7 | À la découverte du concept Snoezelen p 8-9 | Actualités p 10-11 | Breves p 12 |
|----------------------------|-------------------------------------|--|--------------------|-------------|

**Culture**

**un droit pour tous**



Groupes Hospitaliers Universitaires La Pitié Salpêtrière - Charles Foix

ASSISTANCE PUBLIQUE  HÔPITAUX DE PARIS

# “ *Passport* ”

pour Charles Foix

Documents à remettre aux patients selon demande ou nécessité



Hôpital Charles Foix

Le forfait **hébergement**  
son financement par  
**l'aide Sociale**

*tout savoir*

Code de l'action sociale et de la famille  
art. L. 111 - L. 113 -1  
art. R 132-1 à R. 132-7, R. 132-9 et R. 132-10

Information donnée par :  
Tampon :

pour M, Mme.....  
qui relève du Centre Communal d'Action  
Sociale de .....

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITALS DE PARIS

Hôpital Charles Foix

L'Allocation **Personnalisée**  
d'Autonomie  
à domicile  
**l'APA**

Articles L.232-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

*tout savoir*

Information donnée par :  
Tampon :

pour M, Mme.....  
qui relève du Centre Communal d'Action  
Sociale de .....

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITALS DE PARIS

Groupe hospitalier Charles Foix - Jean Rostand

L'Allocation **Personnalisée**  
d'Autonomie  
en établissement  
**l'APA**

Articles L.232-1 à 8 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

*tout savoir*

Information donnée par :  
Tampon :

pour M, Mme.....  
qui relève du Centre Communal d'Action  
Sociale de .....

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITALS DE PARIS

Hôpital Charles Foix

*tout savoir*

Procédure concernant la  
**protection judiciaire**  
des personnes majeures

Information donnée par :  
Tampon :

Loi du 5 mars 2007  
mise en oeuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2009

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITALS DE PARIS

## Informations du service social

Fiche de recueil pour les services de SLD

Pôle soins de longue durée  
et relations avec les EHPAD

Hôpital Charles Foix

Les résidents  
expriment un souhait  
aidons-les  
à le réaliser

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITALS DE PARIS

 **Hôpital Charles Foix**

Vous venez de perdre un de vos proches.  
 Au nom de tous les personnels, je vous prie de bien vouloir accepter nos condoléances les plus sincères.  
 Nous avons conçu cette brochure pour vous permettre de connaître les formalités nécessaires.  
 Je vous rappelle que vous avez le libre choix d'un opérateur funéraire : les agents du bureau de l'Etat civil et de la chambre mortuaire tiennent à votre disposition la liste réglementaire ; ils vous apporteront toutes les informations complémentaires si besoin.  
 Vous pouvez également prendre connaissance de cette liste sur le site de la Préfecture du Val-de-Marne, section "démarches courantes", dossier "opérateur funéraire".

Marianne Bensaïd, *Directrice*

**A votre disposition**

- **Le bureau de l'Etat civil** 01 49 59 40 24  
ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00  
Pavillon Colbert - secteur jaune - porte 2
- **La chambre mortuaire** 01 49 59 46 28  
ouvert du lundi au vendredi de 8h10 à 16h00  
accueil sur rendez-vous  
secteur bleu - porte 31
- **Le bureau des successions** 01 49 59 40 28  
ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30  
et de 13h30 à 16h00  
secteur bleu - porte 7



ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

**Dépliant décès**

 **Groupe hospitalier Charles Foix - Jean Rostand**

**Pour les familles**

*En savoir plus sur ...*

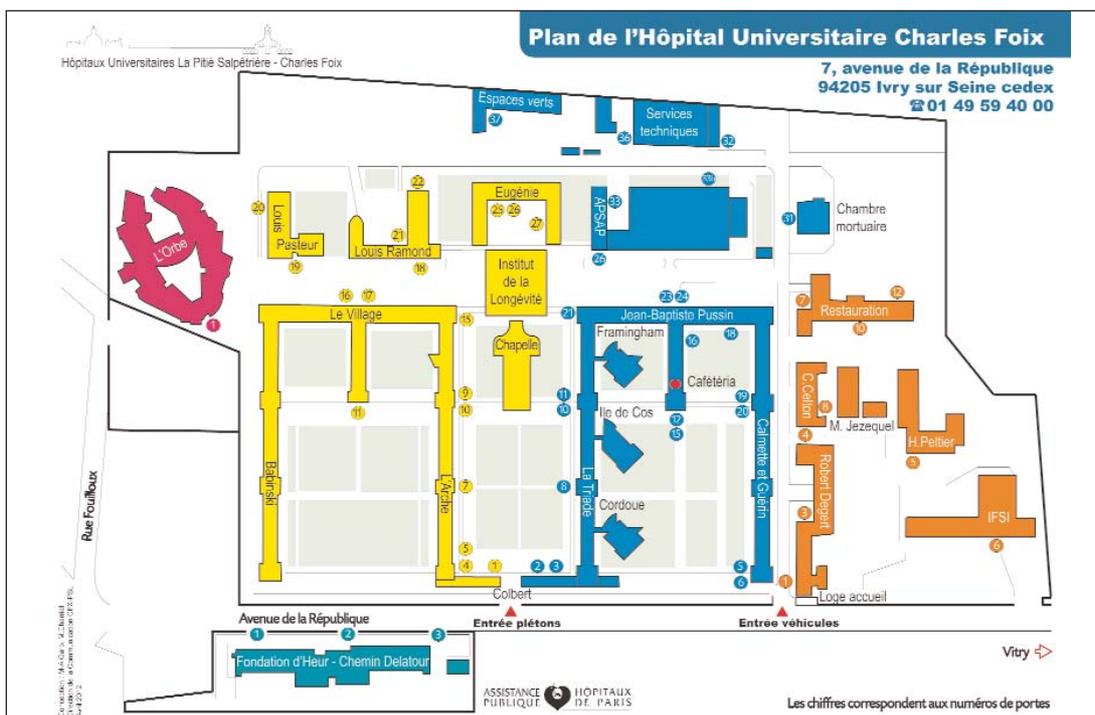
**l'Équipe Mobile Douleur et Soins Palliatifs**

"prendre soin" des malades et de leur famille

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

**Offre de soins**

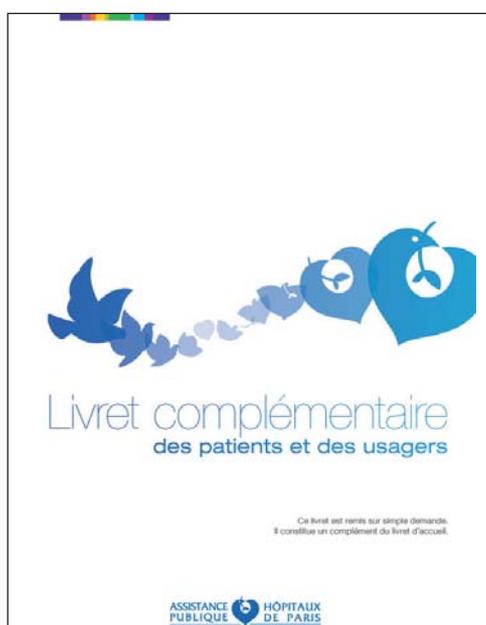
**Plan de l'hôpital**



# “*Passeport*”

pour Charles Foix

## Documents à consulter sur place



**Livret  
d'accueil  
complémentaire**

### Fiche A4

**Hôpital Charles Foix**

**CLIC**

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination

Informations et conseils aux personnes âgées et à leur entourage :  
services d'aide à domicile, établissement accueillant  
les personnes âgées, les droits, les prestations...  
Les CLIC sont animés par des professionnels

**Dans le Val-de-Marne**

|   |  |
|---|--|
| <b>CLIC 1</b><br>à Fontenay-sous-Bois<br>01 49 74 60 56             | <b>CLIC 4</b><br>à Créteil<br>01 42 07 08 71                           |
| <b>CLIC des Rives de Marne</b><br>à Bry-sur-Marne<br>01 49 83 18 35 | <b>CLIC 6</b><br>à Chevilly-la-Rue<br>01 48 53 79 09                   |
| <b>CLIC 3</b><br>à Limeil-Brevannes<br>0 800 589 365                | <b>CLIC 7</b><br>à Vitry-sur-Seine<br>08 25 82 57 78<br>01 43 91 31 27 |

**A Paris : le 39 75**  
ce sont les Points Paris Emeraude dans  
chaque arrondissement

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS